

LE PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)

Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontalières

23 – 25 janvier 2019, N'Djaména, Tchad

Note d'information

Sous le Haut Patronage de **Son Excellence Monsieur Idriss Déby ITNO**, Président de la République du Tchad.

Co-Présidence /Co-Chair : Ministre d'État François-Xavier de Donnea, Facilitateur du Royaume de Belgique du PFBC.

La Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) assurée par le Royaume de Belgique, en étroite collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République du Tchad, organise une conférence sur le thème central : « **Menaces des groupes armés circulant entre le Sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique Équatoriale pour ses aires naturelles protégées et leurs populations riveraines : Analyse et plan d'actions** ». Elle est organisée avec l'appui financier du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), de l'Union européenne et de la Belgique. Elle est envisagée comme une conférence d'envergure qui devra regrouper près de 150 participants.

Sont invités à cette conférence :

- Les Ministres en Charge de la Défense et Sécurité du territoire ;
- Les Ministres des Autorités des Aires Protégées ;
- Les Ministres en charge de l'Élevage et des Productions animales du Tchad et du Niger ;
- Les organisations régionales et les partenaires techniques et financiers dédiés aux questions de la conservation de la faune et de la lutte anti-braconnage : l'Afrique du Sud, l'Allemagne (GIZ, KFW), la France, la Norvège, le Royaume Uni, l'UA, l'UE, US (USAID, USFWS), la CEEAC, la COMIFAC, CEDEAO, UEMOA, ONU Afrique, UNOCA, IGAD, CILSS, OCFSA, INTERPOL, UNODC, African Parks, AWF, TRAFFIC, WWF, IUCN, la Banque mondiale, le PNUD, la FAO, CBLT, GABAC, CEDEVIRHA, WCS

Les pays concernés sont **Cameroun, Niger, RCA, RDC, Soudan, Soudan du Sud, Tchad.**

Le programme de la conférence internationale des Ministres s'articule autour :

- **D'un segment technique des experts qui porte sur les thématiques : Travaux thématique No 1 :** Problématique de la transhumance et des groupes armés circulants dans la sous-région Sahel et Nord de l'Afrique Équatoriale ; **Travaux thématique 2 :** Stratégies opérationnelles pour combattre le braconnage et les groupes armés ; **Travaux thématique 3 :** Accords transfrontalier de lutte anti-braconnage : Inventaire, radioscopie approfondie des accords de LAB sous régionaux et transfrontaliers existants, identification des blocs géographiques émergents, extension des accords, enjeux, perspectives ; **Travaux thématique 4 :** Financements et coordination des Partenaires techniques sur la mise en œuvre de la déclaration de N'Ndjamena
- **D'un segment politique de Haut-niveau** combinant : Huis clos des Ministres des pays concernés et dialogue politique de Haut – Niveau entre les Ministres, organisations régionales et des partenaires techniques et financiers.

Bien vouloir télécharger :

- **Les Termes de référence de la conférence internationale des Ministres**
- **L'Agenda détaillé de la conférence internationale des Ministres**

Bien vouloir envoyer un email à registration-ndjamena@pfb-cbfp.org si vous souhaitez participer à la conférence ou pour besoin d'information logistique.

Note aux éditeurs :

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des États-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002 et ceci en réponse à la résolution 54/214 des Nations Unies. Il s'agit d'un partenariat multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le PFBC comprend actuellement 113 membres dont 10 pays d'Afrique centrale et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo (CEEAC, COMIFAC, pays partenaires, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé). Il constitue la plateforme régionale la plus complète consacrée à la protection et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Avec la signature du Traité sur la Commission des Forêts d'Afrique Central, (COMIFAC) et l'adoption du Plan de Convergence sous régional de la COMIFAC en 2005 à Brazzaville, les Chefs d'État et de Gouvernement des pays du Bassin du Congo ont confirmé leur engagement aux principes de conservation de la biodiversité et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, des droits fondamentaux de leurs peuples de compter sur les ressources forestières et ainsi que leur adhésion à la nécessité de concilier les besoins de développement avec les exigences de la conservation dans le cadre d'une coopération internationale.

La coopération au sein de PFBC vise à soutenir cette vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC.


La Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC pendant la période 2018-2019


La 18ème Réunion des Parties du PFBC de 2018 sera la première de ces réunions des parties organisée au cours de la période de 2018 à 2019, durant laquelle le Royaume de Belgique pilote le Partenariat en assurant la Facilitation du PFBC. Trois éléments caractérisent la mission de la facilitation : (1) l'animation des concertations (communication interne, mobilisation des partenaires autour des stratégies communes, partage des informations et des données), (2) la promotion du PFBC (communication externe, mobilisation de nouveaux membres, recherche de nouveaux financements) et (3) Facilitation de la coordination des activités (en commençant par leur suivi).

Le PFBC a été initialement facilité par les États-Unis de janvier 2003- décembre 2004, la France de janvier 2005 - octobre 2007, l'Allemagne d'octobre 2007- septembre 2010 et par le Canada de septembre 2010 à décembre 12, les États-Unis de mai 2013 à décembre 2015, l'Union européenne de janvier 2017- décembre 2018.

Pour plus d'informations sur la feuille de route de la Facilitation du PFBC, veuillez suivre ce lien ci-

dessous :  [Facilitation belge du PFBC - Feuille de route-FR.pdf \(58.0 Ko\)](#)

Bien vouloir télécharger ci-dessous le communiqué de presse :  Communiqué de presse - 1er mars 2018 - La Belgique reprend la facilitation du PFBC.pdf (86.8 Ko)

Pour en savoir plus sur les structures de gouvernance du PFBC bien vouloir consulter :  [Questions-Reponses-College-conseil-PFBC-FR.pdf \(75.1 Ko\)](#)